

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 04 septembre 2023

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 28/08/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY

Présents : 8

Présents : Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Bernard RENOY, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Romain NOEL

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Guy ALBRAND par Emmanuel GHIOTTI, Michel PHILIP par Régine DE LUCA

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Alexandre BORRELLY

Secrétaire de séance: Romain NOEL

Objet: Micro-crèche les Eterlous : vote des tarifs. - DE_2023_041

Lors de la lecture du règlement de fonctionnement de la micro-crèche les Eterlous, le maire donne lecture des tarifs proposés en demandant au conseil municipal de bien vouloir les approuver.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de voter les tarifs suivants pour la micro-crèche les Eterlous :

Famille de :	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	A partir de 8 enfants
Taux à l'heure	Revenu mensuel x 0,0619 %	Revenu mensuel x 0,0516 %	Revenu mensuel x 0,0413 %	Revenu mensuel x 0,0310 %	Revenu mensuel x 0,0206 %
Participations familiales					
Plancher : 754,16 €	0,47 €	0,39 €	0,31 €	0,23 €	0,16 €
Plafond : 6 000 €	3,71 €	3,10 €	2,48 €	1,86 €	1,24 €

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits
Le Maire
Bernard RENOY

RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/09/2023
004-210402343-20230904-DE_2023_041-DE

